



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/46
20 juin 2002

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Trente-septième réunion
Montréal, 17-19 juillet 2002

PROPOSITIONS DE PROJETS: KYRGYZSTAN

Ce document contient les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur les propositions de projets suivantes:

Réfrigération

- Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes: programme de sensibilisation et d'incitatifs PNUD
- Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes: surveillance PNUD
- Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes: programme national de récupération et de recyclage des frigorigènes PNUD
- Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes : formation des agents de douane et du personnel chargé de la surveillance des SAO/équipements PNUE
- Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes : formation des techniciens en réfrigération PNUE

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET KYRGYZSTAN

SECTEUR: Réfrigération SAO utilisées dans le secteur (2000) : 46,8

Seuils coût-efficacité dans le sous-secteur: n/d

Titres des projets:

- a) Mise en œuvre du plan de réfrigération des frigorigènes: programme de sensibilisation et d'incitatifs
- b) Mise en œuvre du plan de réfrigération des frigorigènes: surveillance
- c) Mise en œuvre du plan de réfrigération des frigorigènes: programme national de récupération et de recyclage des frigorigènes
- d) Mise en œuvre du plan de réfrigération des frigorigènes: formation des agents de douane et du personnel chargé de la surveillance des SAO/équipements
- e) Mise en œuvre du plan de réfrigération des frigorigènes: formation des techniciens en réfrigération

Données des projets	Plan de gestion des frigorigènes				
	Sensibilisation	Surveillance	R&R	Formation douane	Formation réfrig.
Consommation de l'entreprise (tonnes PAO)					
Incidence du projet (tonnes PAO)	2,50		9,10		
Durée du projet (mois)	60	60	36	24	12
Montant initial demandé (\$ US)	212 227	16 500	185 175	88 880	133 900
Coût final du projet (US \$):					
Coût différentiel d'investissement (a)	187 242	16 500	171 214	68 100	89 000
Fonds pour imprévus (b)			13 961	6 810	8 900
Coûts différentiel d'exploitation (c)					
Coût total du projet (a+b+c)	187 242	16 500	185 175	74 910	97 900
Participation locale (%)	100%	100%	100%	100%	100%
Pourcentage des exportations (%)	0%	0%	0%	0%	0%
Montant demandé (\$ US)	187 242	16 500	185 175	74 910	97 900
Rapport coût-efficacité (\$ US/kg.)			20,35		
Confirmation du financement de contrepartie?					
Agence nationale de coordination		Bureau national de l'ozone			
Agence d'exécution	PNUD	PNUD	PNUD	PNUE	PNUE

Recommandations du Secrétariat					
Montant recommandé (\$ US)	187 242	16 500	185 175	74 910	97 900
Incidence du projet (tonnes PAO)	2,50		9,10		
Rapport coût-efficacité (\$ US/kg)			20,35		
Coût d'appui de l'agence d'exécution (\$ US)	24 341	2 145	24 073	9 738	12 727
Coût total pour le Fonds multilatéral (\$ US)	211 583	18 645	209 248	84 648	110 627

DESCRIPTION DU PROJET

1. Le programme de pays du Kyrgyzstan, déposé à la 37^e réunion du Comité exécutif, (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/63) contient une proposition de projet pour un plan de gestion des frigorigènes (PGF) qui sera mis en œuvre conjointement par le PNUE et le PNUD.

Le secteur de la réfrigération

2. En 2000, la consommation totale de CFC de ce pays était estimée à 53,5 tonnes PAO, pour la plupart des CFC-12, utilisés dans l'entretien des équipements de réfrigération: 39,4 tonnes pour des systèmes de réfrigération commerciale (20 000 unités d'une capacité inférieure à 3 000 watts, 940 unités d'une capacité supérieure à 3 000 watts); 6,7 tonnes pour des installations laitières (127 unités de congélation du lait et 55 citernes réfrigérées); 4,4 tonnes pour des réfrigérateurs ménagers (347 500 unités) et 3 tonnes pour des wagons frigorifiques. Ce secteur emploie plus de 500 techniciens.

3. En 1991, 14 appareils de refroidissement à base de CFC-12 ont été installés dans des édifices publics. Ces appareils ont été mis hors service en 1997. En 2000, 3 nouveaux appareils de refroidissement à base de HCFC-22 ont été installés.

Mesures politiques

4. L'article 25 de la loi sur la protection de l'environnement prévoit la mise en place d'un système de cueillette des données sur la consommation de SAO et d'un inventaire des équipements à base de SAO; le respect de valeurs-limites et de normes d'émissions pour des substances affectant la couche d'ozone; des contrôles réglementaires des activités industrielles et domestiques impliquant des SAO. En outre, la loi sur la protection de l'air pur prévoit que toute personne juridique qui répare, entretient ou utilise des équipements de réfrigération a l'obligation de tenir des inventaires et de mettre en œuvre des mesures destinées à prévenir les émissions de SAO dans l'atmosphère.

5. Le Gouvernement propose plusieurs mesures pour éliminer la consommation de SAO dans le pays, incluant des mesures restrictives et des politiques d'exportation/importation des SAO, la mise en place d'un système de permis et de quotas pour les SAO et les équipements à base de SAO, un programme incitatif appuyé par des politiques favorisant l'utilisation de produits de substitution et de SAO recyclés, la formation des agents de douane et des techniciens d'entretien en réfrigération, l'application des règlements existants et le lancement de campagnes de sensibilisation du public sur les questions entourant l'ozone.

Sous-projets dans le PGF

6. Le PGF contient des demandes pour un programme de formation des agents de douane et la mise en place d'un système de quotas et de permis (88 880 \$ US); un programme de formation sur les bonnes pratiques de gestion des frigorigènes (133 900 \$ US); un plan national de récupération et de recyclage (185 175 \$ US); un programme de sensibilisation et d'incitatifs pour encourager les utilisateurs finals à remplacer ou modifier définitivement leurs équipements à

base de SAO par des frigorigènes avec un taux de SAO faible ou nul (212 227 \$ US); et la surveillance des sous-projets du PGF (16 5000 \$ US).

7. Le Gouvernement du Kirgyzstan se propose d'éliminer 85% de la consommation de base de CFC (72,8 tonnes PAO) d'ici 2007, par la mise en œuvre de ce PGF.

8. L'Unité de l'ozone, avec l'appui du comité national de l'ozone, sera responsable de la surveillance, de la coordination et de la mise en œuvre des activités d'élimination proposées dans le PGF.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

9. Le Secrétariat a demandé au PNUD et au PNUE des précisions sur la méthode de calcul des montants de CFC, utilisés dans l'entretien des équipements de réfrigération commerciale et industrielle dans ce pays. Le PNUD a indiqué au Secrétariat que la consommation était calculée d'après l'entretien effectué par les techniciens en réfrigération. A titre d'exemple, l'entretien des unités de réfrigération commerciale est souvent effectué une fois par an, que l'équipement ait ou non connu une panne ou subi une réparation majeure durant l'année; de même, les vérifications de routine (nettoyage et lubrification des systèmes), le rajout de frigorigènes pour garantir une capacité de réfrigération adéquate.

10. Le Secrétariat a fait remarquer au PNUE que la demande d'évaluation et de coordination substantielle ne constituait pas un coût différentiel admissible; de même, la demande d'experts internationaux pour les programmes de formation des agents de douane et des techniciens d'entretien en réfrigération était déjà couverte par le Programme d'aide à la conformité (PAC) du PNUE. Le PNUE a révisé les coûts du projet en conséquence.

11. Le Secrétariat a fait part au PNUD de ses réserves sur le programme incitatif de conversion proposé, pour les raisons suivantes: les programmes de formation et les activités de récupération et de recyclage, proposés dans le PGF, commenceront seulement à la fin de 2002 ou au début de 2003 et le montant de CFC qui pourrait être éliminé ne sera connu qu'à la fin de 2003 ou au début de 2004; le taux actuel de fuite dans la réfrigération commerciale et industrielle est très élevé; le prix des CFC-12 est inférieur à celui du HCFC-22 et du HFC-134a; la nouvelle législation est en cours d'élaboration, y compris l'instauration d'un système de permis et l'interdiction des importations d'équipements à base de SAO. A ce sujet, le PNUD a indiqué que l'expérience acquise dans des projets similaires au Burkina Faso, au Ghana et au Sri Lanka démontre que le lancement du programme d'incitatifs/de sensibilisation prend autant de temps que le démarrage des activités de récupération et de recyclage. L'atelier de sensibilisation proposé fournira aux utilisateurs finals des informations précieuses sur le Protocole de Montréal et il devrait avoir lieu le plus tôt possible. De même, les incitatifs encourageront les propriétaires de systèmes de réfrigération à rénover/remplacer leurs équipements plus rapidement, ce qui aura un effet multiplicateur puisque les concurrents suivront l'exemple des quelques entrepreneurs qui auront bénéficié d'incitatifs. Par ailleurs, les prix des CFC devraient évoluer

considérablement au cours des prochain(e)s mois/années. Puisqu'il s'agit d'un programme à long terme, ses effets seront donc répartis dans le temps.

12. A la demande du Secrétariat du Fonds, le Gouvernement du Kyrgyzstan a remis une lettre officielle, stipulant son engagement, ses responsabilités et les implications financières liées aux Décisions 31/48, 32/10 et 33/13.

RECOMMANDATIONS

13. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale des projets, avec les niveaux de financement indiqués ci-dessous:

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coûts de soutien (\$ US)	Agence d'exécution
a)	Mise en œuvre du plan de réfrigération des frigorigènes: programme de sensibilisation et d'incitatifs	187 242	24 341	PNUD
b)	Mise en œuvre du plan de réfrigération des frigorigènes: surveillance	16 500	2 145	PNUD
c)	Mise en œuvre du plan de réfrigération des frigorigènes: programme national de récupération et de recyclage des frigorigènes	185 175	24 073	PNUD
d)	Mise en œuvre du plan de réfrigération des frigorigènes: formation des agents de douane et du personnel chargé de la surveillance des SAO/équipements	74 910	9 738	PNUE
e)	Mise en œuvre du plan de réfrigération des frigorigènes: formation des techniciens en réfrigération	97 900	12 727	PNUE